

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

**SEANCE DU 13 MAI 2013**

Date de convocation : 06/05/2013, d'affichage : 06/05/2013.

Conseillers en exercice : 15, présents : 08, votants : 12,

L'an deux mil treize, le 13 mai à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **SOUPLY** Patrick, **FELIX** Jean-François, **FRENOIS** Christophe, **LETUPPE** Frédéric, **POTIER** Bruno, **BOURY** Chantal, **VAILLANT** Jean-Pierre, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **POULLE** Sophie, **TREFFCON** Virginie, **HULOT** Philippe, **FORMAN** Philippe,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **MARCHAND** Jean-Claude, **DUPUIS** Jacques,

Avaient donné pouvoir : Mme **POULLE** Sophie à Mme **BOURY** Chantal,

M. **HULOT** Philippe à M. **POTIER** Bruno,

Mme **TREFFCON** Virginie à M. **SOUPLY** Patrick,

M. **FORMAN** Philippe à M. **FRENOIS** Christophe,

M. **FRENOIS** Christophe a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2012 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 577 731,56 euros

Dépenses de fonctionnement : 419 040,34 euros

Recettes d'investissement : 231 658,84 euros

Dépenses d'investissement : 192 502,52 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 303 106,00 euros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 434 293,00 euros.

Ce compte administratif 2012 est en conformité avec le compte de gestion 2012 dressé par le receveur municipal.

**COMPTE DE GESTION 2012 :**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012 :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Décide, à l'unanimité des conseillers municipaux présents, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2012 soit : 112 526,00 euros (cent douze mille cinq cent vingt six euros) en section d'investissement au titre de l'exercice 2013 (recettes d'investissement : article 1068).

### **VOTE DES 4 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2013, comme suit :

Taxe d'habitation : 15,42 %,

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,64 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,66 %,

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,70 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 7311 de la nomenclature M14 de : 265 047 euros pour l'exercice 2013.

Les taux ont été votés sans augmentation par rapport à l'exercice 2012.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 :**

Après lecture faite des prévisions budgétaires 2013, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2013 comme suit :

- recettes de fonctionnement : 570 437,00 euros,
- dépenses de fonctionnement : 477 288,00 euros,
- recettes d'investissement : 552 348,00 euros,
- dépenses d'investissement : 552 348,00 euros.

## **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SIVOS DE LA REGION DE PERONNE POUR L'ANNEE 2013 :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Muille-Villette, adhérente au SIVOS de la Région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements),
- fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L52-1220,
- vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies,
- vu la délibération du conseil syndical du 27 mars 2013 fixant les contributions des communes,

Décide d'acquitter la contribution de l'année 2013 au SIVOS de la Région de Péronne, dont le montant s'élève à 1259,00 euros par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement).

## **SUBVENTIONS 2013 :**

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2013 aux associations suivantes :

La Coopérative scolaire : 1054 €, La recherche sur le Cancer à Lille : 106 €, Les Anciens Combattants de Muille-villette : 456 €, Les Donneurs de Sang : 55 €, La Croix Rouge de Ham : 106 €, Les Papillons blancs : 45 €, Les Aînés du Millénaire : 684 €, La Vie Libre de Ham : 50 €, La clairière de Ham : 40 €, Les Mutilés du Travail : 17 €, L'association des Parents d'Elèves de Muille-Villette : 176 €, Culture et Festivités Mulloises : 2587 €, Les Restaurants du Cœur : 150 €, Muille VTT du Pays Hamois : 150 €.

Il est à noter que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les subventions cette année 2013.

Avant le paiement de la subvention de la coopérative scolaire, le Conseil Municipal demande à quoi sert cette subvention pour l'école.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PPC MUILLOIS :**

Après lecture faite d'un courrier daté du 16 mars 2013, dans lequel le PPC Muillois sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation des « 40 ans d'existence du club », et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité de la salle polyvalente pour la soirée du club pour un montant de 55 euros, la prise en charge du vin d'honneur pour un montant de 84 euros et l'achat des trophées pour un montant de 150 euros.

La participation financière de la commune s'élève donc à la somme de 289 euros.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MUILLE-VILLETTE (APE) :**

Après lecture faite d'un courrier daté du 04 février 2013, émanant de l'Association des Parents d'Elèves de Muille-Villette, qui sollicite une subvention exceptionnelle pour organiser l'arbre de Noël des écoles 2013, et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Association des Parents d'Elèves de Muille-Villette, afin que celle-ci puisse organiser cette manifestation.

Le Conseil Municipal invite donc l'A.P.E. à rechercher un spectacle dès maintenant.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE MUILLE VTT DU PAYS HAMOIS :**

Après lecture faite d'un courrier daté du 02 avril 2013, émanant de l'association Muille VTT du Pays Hamois, sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'organisation de « la Somm'Aisn'Oise » qui se déroulera le 02 juin 2013, et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 euros ainsi que la gratuité de la salle polyvalente à l'association Muille VTT du Pays Hamois, pour l'organisation par celle-ci de la 2<sup>ème</sup> édition de la Somm'Aisn'Oise.

**SUBVENTION YOKIS 2013 :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention Enfance Jeunesse passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, celui-ci avait voté une subvention annuelle pour l'association YOKIS pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014.

Pour l'année 2013, la subvention votée est donc de 2310 euros.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

**SUBVENTION ADMR D'ESMERY-HALLON POUR L'ANNEE 2013 :**

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'allouer une subvention à l'ADMR d'Esmerly-Hallon, au titre de l'année 2013, pour un montant de 1 143,45 euros, calculé comme suit :  
1,35 € x 847 habitants.

**REGIE POUR MANIFESTATIONS COMMUNALES :**

Le Conseil Municipal, considérant que des manifestations communales seront réalisées par et sous sa responsabilité,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide la création d'une régie municipale pour ces diverses manifestations communales.

## **DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé les services municipaux que le Gouvernement a décidé pour les Jeunes Agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50% par l'Etat pour les Jeunes Agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50% restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les Jeunes Agriculteurs, propriétaire, exploitant ou locataire exploitant de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les Jeunes Agriculteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les Jeunes Agriculteurs à compter de l'année 2014 pour une période de 1 (un) an.

## **PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GUISCARD :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 16 avril 2013, émanant de la Préfecture de l'Oise (Direction départementale des territoires), ainsi que d'un arrêté préfectoral daté du 12 avril 2013, prescrivant une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société « MSE LA TOMBELLE » pour exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs sur la commune de Guiscard (enquête publique d'une durée de 32 jours, du 13 mai 2013 au 13 juin 2013 inclus).

Lecture est faite également du document joint à la circulaire concernant ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, émet un avis défavorable (7 voix contre dont 3 pouvoirs, 3 voix pour dont 1 pouvoir et 2 abstentions) à la demande d'autorisation présentée par la société « MSE LA TOMBELLE » pour exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs sur la commune de GUISCARD.

## **TRAVAUX EXCEPTIONNELS DE VOIRIE :**

M. le Maire évoque le problème que représente le mauvais état de la voirie de l'impasse FERREIRA.

Le Conseil Municipal en prend bonne note, mais considère que cette voie est privée. Ce n'est donc pas à la commune de la remettre en état.

## **TRAVAUX DIVERS :**

Le Conseil Municipal, considérant qu'il serait judicieux de refaire l'accès au cimetière (montant estimé des travaux de réfection, environ 5600 euros HT),

Après discussion, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la réfection de l'accès du cimetière ainsi que la création d'une allée dans celui-ci.

Le Conseil Municipal demande que des devis supplémentaires soient fournis pour la réalisation de ces travaux.

### **RYTHMES SCOLAIRES :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2013, de mettre en place les rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013.

Après une étude plus approfondie des dépenses que cette mise en place allait coûter à la collectivité, il s'avère qu'un élément n'avait pas suffisamment été évalué ; il s'agissait des dépenses du ramassage scolaire (environ 15000 euros supplémentaires).

Le Conseil Municipal, après discussion, par dix voix pour et 2 voix contre dont 1 pouvoir, décide de revenir sur sa décision du 1<sup>er</sup> mars 2013 et donc de mettre en place les rythmes scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### **REGROUPEMENT SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire fait savoir que l'étude diagnostique sur l'organisation scolaire des communes du Pays Hamois suit toujours son cours.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

### **CLASSE DE NEIGE 2013 :**

Monsieur le Maire fait savoir que la classe de neige s'est bien passée cette année.

Il rappelle que la commune n'a pratiquement pas été conviée à la mise en place de cette classe prise en charge par la collectivité.

Le conseil municipal en prend bonne note.

### **MANIFESTATIONS COMMUNALES DIVERSES :**

Monsieur le Maire rappelle que la fête communale aura lieu cette année les 20, 21 et 22 juillet.

Madame BOURY et Messieurs CHASSELON, POTIER, VAILLANT, FRENOIS et SOUPLY seront présents pour la mise en place et l'organisation de cette manifestation.

Une réunion complémentaire sera prévue pour l'organisation de la fête.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

M. POTIER Bruno fait savoir qu'il a appris que les locaux techniques de la société FPC sont à vendre, ce qui pourrait intéresser la commune pour son atelier communal.

M. POTIER Bruno demande donc si la commune est intéressée par cette vente.

M. FRENOIS Christophe demande combien a coûté le déneigement effectué par la commune.

M. le Maire répond que la commune a dépensé environ 900 euros pour ces travaux.

M. FRENOIS demande de nouveau s'il ne serait pas judicieux de faire l'acquisition d'une lame de déneigement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures...